

**Quatorzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**  
**(22 octobre – 5 novembre 2012)**

**Gabon**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le mardi 23 octobre 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation du Gabon pour la présentation de son rapport national.

1/ La France se félicite de l'abolition de la peine de mort par le Gabon en février 2010. Elle lui recommande de poursuivre cet engagement en ratifiant le deuxième Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine capitale.

2/ La France salue les efforts du Gabon en faveur de la liberté de la presse. Elle recommande néanmoins au Gabon de modifier le système de sanction et de régulation afin qu'il relève de l'autorité judiciaire et non plus de l'autorité administrative.

3/ Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des personnes s'est dit préoccupé par ce fléau qui touche les enfants au Gabon. La France recommande au Gabon de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une mise en œuvre intégrale du protocole à la Convention de Palerme sur la traite des êtres humains.

4/ La France est préoccupée par les conditions de détention au Gabon. Elle souhaiterait savoir quelles mesures sont envisagées par le Gabon afin d'améliorer ces conditions ? Elle recommande au Gabon de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les conditions de détention soient conformes aux normes de droit international, notamment les articles 9 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

5/ La France salue les efforts fournis par le Gabon afin de produire des rapports nationaux relatifs aux droits de l'Homme. Elle recommande au Gabon de poursuivre cette coopération en adressant une invitation permanente à toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.

Je vous remercie./.